AVIS PUBLIC

DEMANDE(S) DE DÉROGATION(S) MINEURE(S)

Aux personnes intéressées

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du **lundi 2 novembre 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2. La demande de dérogation visée est la suivante :

320, rue Saint-Louis

Nature et effet de la dérogation mineure	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre le non-recouvrement des équipements mécaniques.	Des équipements hors-toit doivent être recouvert par un matériau de recouvrement extérieur.	Article 351 (R.V.R. 820-2014)

3. Une consultation écrite se tiendra du **mercredi 14 octobre 2026 au mardi 20 octobre 2026**. Tout intéressé peut consulter la présentation de la demande de dérogations mineure en cliquant sur le lien suivant ou participer à la consultation en cliquant sur le lien suivant.

Rimouski, 14 octobre 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière